

PERIAL AM annonce l'augmentation du prix de part pour la SCPI PERIAL Opportunités Territoires

Depuis le 12 février 2026, le prix de part de PERIAL Opportunités Territoires est revalorisé à 51 €, soit une augmentation de 2 %.

12.02.2026

Cette hausse, dès la première année, reflète la qualité des premières acquisitions depuis sa création au mois d'octobre 2024 et fait suite logiquement à la revalorisation de son patrimoine constatée via les expertises de fin d'année 2025.

Elle vient conforter l'orientation stratégique du fonds, qui a choisi d'investir exclusivement dans les territoires, là où l'immobilier demeure un moteur concret de développement économique.

Ce nouveau prix est applicable à toute nouvelle souscription à compter du 12 février. Les autres conditions de souscription de parts demeurent inchangées.

Prix de souscription d'une part	51 €
Nominal	30 €
Prime d'émission	21 €
Minimum de part pour une première souscription	10 parts

Pour en savoir plus sur les derniers chiffres de la [SCPI PERIAL Opportunités Territoires](#), c'est [ici](#) !

Avertissement : Investir en SCPI est un investissement long terme. Nous vous recommandons une durée de placement de 8 ans, le capital et les revenus ne sont pas garantis et la liquidité n'est possible qu'en cas de souscriptions suffisantes de la SCPI ou s'il existe une contrepartie à l'achat. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.